© Drogues Info Service - 12 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Exposition odeur cannabis voisinage

Par Profil supprimé Postée le 27/06/2021 20:35

> Bonjour, Mes voisins fument régulièrement du cannabis et il arrive que l’odeur arrive dans mon appartement. Certes, nous sommes à 2 étages d’intervalle, malgré tout je me demandais si respirer cette odeur pouvoir avoir un risque sur ma santé (à cause des substances cancérigènes etc.). Évidemment je n’ai jamais eu de nuage de fumée chez moi puisque les effluves se dissipent dans l’air entre les 2 étages. Mais l’odeur est prégnante. Merci par avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 30/06/2021

Bonjour,

Vous vous inquiétez des répercussions sur la présence d'effluves de cannabis, venant de vos voisins.

La fumée passive de cannabis n'entraîne pas les effets d'une consommation directe, puisqu'il est nécessaire que le THC (l'une des principales composantes psycho-actives du cannabis, autrement appelées "cannabinoïdes"), soit transporté par voie sanguine jusqu'au cerveau, ce qui ne peut se produire que lors d'une inhalation ou d'une ingestion de cannabis.

En d'autres termes, le fait de respirer passivement de la fumée de cannabis ou du tabac (à moins d'être dans un endroit très étroit, clos et non aéré, ce que l'on appelle communément un "aquarium") ne peut donc être décelable dans le sang, ni entraîner les effets du cannabis sur la personne.

Il n'y a donc pas de risque que cette exposition passive et diffuse au cannabis entraîne des risques pour votre santé. Cependant, il est tout à fait possible de vous sentir incommodé par l'odeur. Si vous vous en sentez capable, nous vous conseillons d'aller en parler à vos voisins, afin qu'ils puissent limiter les fumées (aérer davantage, calfeutrer la porte). Il vous est également possible de neutraliser les odeurs dans les parties communes, à l'aide de désodorisants naturels, par exemple.

Nous espérons avoir pu vous rassurer.

Bien cordialement.